

## **PARCOURS DE FEMMES DANS L'HISTOIRE DU CONGO (1892-1985)**

**Scholastique DIANZINGA**

Département d'histoire  
Université Marien Ngouabi(Congo)  
dianzinga\_s@yahoo.fr

### **Résumé**

Le présent article analyse les itinéraires de quelques femmes congolaises. L'intérêt est de comprendre, à travers des figures connues ou oubliées, les réalités de la société congolaise. Il s'est agi particulièrement de s'attacher aux faits particuliers pour montrer comment chacune des femmes dont le parcours est retracé ici a forgé sa personnalité, construit sa vie professionnelle ou sa carrière politique. Souvent, ces Congolaises étaient pionnières dans les différents domaines qu'elles ont investis. C'est au prix de grandes qualités comme le courage, l'audace, la détermination et la persévérance qu'elles ont réussi à s'imposer parmi les hommes. Ainsi, en leur qualité d'auxiliaire de l'administration coloniale, de première bachelière, de première femme ayant connu la prison pour des motifs politiques, de première députée, de première femme ambassadeur, elles ont contribué à faire évoluer les représentations ancrées sur l'éternel féminin et joué pleinement leur rôle d'actrice de l'histoire du Congo.

**Mots clé :** Parcours, femmes, colonisation, politique, Révolution congolaise, enseignement supérieur, Union Révolutionnaire des Femmes du Congo, promotion féminine.

### **Abstract**

The present paper scrutinizes the lifeway of some Congolese women. Through the analysis of well-known or forgotten female figures, I purport to understand the Congolese society realities. I pay particular attention to specific facts to highlight the way each woman whose lifeway is presented herein has tailored her personality, professional life or political career. These women had often been pioneers in their domains of activities. It is thanks to their high qualities of courage, audacity, determination and perseverance that they succeeded to impose themselves amongst men. Owing to their status as colonial assistant administrative staff, first women to get General Certificate of Education 'A' level, first

women to experience prison for political reasons, first female parliamentary members, first female ambassadors, they had contributed to make progress on anchored representations regarding eternal female conditions and fully played their role as actresses of the history of Congo.

**Keywords:** lifeway, women, colonization, politics, Congolese revolution, higher education, Revolutionary Union of Congolese women, female promotion

### **Introduction**

Depuis quelques décennies, les historiens marquent de plus en plus d'intérêt pour l'étude de parcours des femmes. Leurs recherches ont permis de mettre en lumière les contraintes auxquelles se sont heurtées les femmes, les pouvoirs dont elles se sont investies et aussi les partages du masculin et du féminin<sup>1</sup>. La place des femmes dans la société congolaise a fait, en 2010, l'objet d'un bilan réalisé à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance du Congo<sup>2</sup>. Cependant, s'il fournit de nombreuses informations sur la participation des femmes dans tous les domaines, on n'a pas mis en exergue les stratégies utilisées par certaines d'entre elles pour conquérir des bastions masculins. Il revient aux historiens d'utiliser cette documentation dans une perspective historique. C'est l'intérêt de cette étude qui se propose d'examiner au travers d'itinéraires individuels de huit femmes, des faits particuliers qui ont bousculé les clichés de l'éternel féminin. On s'aperçoit alors que chacune des femmes dont le parcours est ici retracé est pionnière dans son domaine professionnel ou dans sa carrière politique. Ces Congolaises, figures connues ou parfois oubliées sont simplement exceptionnelles parce qu'elles ont imprimé un nouveau modèle d'identité féminine. Comment ont-elles réussi à s'élever au rang de cheffe femme, professeur, membre du bureau politique d'un parti ou de l'Assemblée nationale ? Comment ont-elles été perçues dans la société ? Comment évaluer leur combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes ?

Cette réflexion couvre une longue période de l'histoire du Congo. En 1892, le décès du roi et la vacance du pouvoir permettent à une femme d'assurer la régence, c'est-à-dire d'être

---

<sup>1</sup> Mathilde Dubesset, et Michelle Zancarini-Fournel, 1993, *Parcours de femmes. Réalités et représentations. Saint-Etienne, 1880-1950*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

<sup>2</sup> Ce bilan a été fait au cours du Forum national des femmes du Congo organisé à Brazzaville du 28 au 31 juillet 2010.

l'autorité suprême du royaume teke. Mais, sous la colonisation comme dans l'État postcolonial, la marginalisation dans la vie publique est demeurée un problème constant. En 1985, l'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo, chargée par le parti-Etat de la question de la promotion des femmes, fait le point sur le chemin parcouru depuis vingt ans. L'étude de parcours des femmes s'inscrit dans le champ de l'histoire des femmes et des rapports sociaux entre les sexes. Nous avons disposé d'une documentation riche. On trouve les traces de certaines femmes dans les archives et les sources imprimées. Le cas de l'une d'entre elles, *Mokondzimwasi* est particulier : seule une correspondance privée de religieuses fait allusion à ce personnage. Les sources orales constituent une documentation privilégiée pour cette thématique. Nous avons complété les informations issues des enquêtes orales avec les interviews publiées. L'autobiographie de Mambou Aimée Gnali parue en 2001, est très intéressante : elle donne un regard de l'intérieur, à partir de sa vie privée, sur la gestion politique du Congo.

Ces différents matériaux nous ont permis de questionner la vie et les actions des femmes en axant notre analyse sur les inégalités comme des constructions sociales. Cette démarche rejoint la conception de Pierre Bourdieu dans *La domination masculine* qui tend à montrer que la famille aussi bien les espaces de socialisation comme l'école ou l'Etat se révèle un « lieux d'élaboration et d'imposition des principes de domination »<sup>1</sup>. C'est ainsi que l'échantillon de femmes retenu se caractérise par une diversité tant sur l'appartenance ethnique que leur niveau d'instruction. Mais, l'on peut observer qu'il remet en cause le regard sur les Africaines présentées généralement comme des « êtres soumis » dans leur société par la force des coutumes.

Les femmes au centre de cet article ont été réparties en trois catégories : les auxiliaires de l'administration coloniale, les élites intellectuelles et les femmes engagées.

### **1. Les auxiliaires de l'administration coloniale**

L'impact de la colonisation sur le fonctionnement des sociétés que les Français avaient trouvées en place s'est traduit surtout par la mise en place d'une chefferie administrative dont les unités de base étaient la tribu, le canton, la terre et le village. L'organisation du commandement indigène avait fixé les tâches comme suit :

---

<sup>1</sup> Pierre Bourdieu, 1998, *La domination masculine*, Paris, Le Seuil, p. 82.

« Du chef de tribu relevait toute la communauté ethnique. Il lui incombait particulièrement la transmission des ordres de l'administration, la surveillance et le contrôle des terres et villages placés sous ses ordres. Le canton ne représentait aucune réalité sociologique. Il demeurait par conséquent une création artificielle dont le chef était sur le terrain souvent assimilé au chef de tribu. La terre était le regroupement de plusieurs villages. Le chef de terre était chargé de faire exécuter les travaux de prestation, d'effectuer les réquisitions de main-d'œuvre, de contribuer à l'élaboration des rôles de l'impôt et d'en assurer la collecte, de surveiller l'extension des cultures vivrières, etc. Quant au chef de village, il devait mettre en pratique les ordres de l'administration et son rôle était surtout capital dans la perception de l'impôt ». (Dianzinga, 1998 : 147, 150).

Comme le recours aux différents chefs indigènes visait, dans l'immédiat, à pallier la pénurie du personnel européen rattaché au chef de subdivision, précisément des hommes dans la conception coloniale, les femmes n'accédèrent que rarement à ce corps d'auxiliaires de l'administration coloniale. On ne pouvait, par exemple, en recruter facilement dans la circonscription du Pool parce que le pouvoir traditionnel reposait essentiellement sur le *Mfumu Mpu*, le chef couronné. Les femmes étaient reléguées au second rang, à travers une femme-chef, investie en même temps que le chef couronné qui n'exerçait son autorité que sur l'élément féminin de la communauté.

#### ***Mapila et Pembe Louise***

Si Mapila figure, à partir de 1932, sur la liste des chefs indigènes de la circonscription de la Bouenza-Louessé, il faut noter qu'elle répondait, outre son intelligence, aux autres critères courants institués par l'administration coloniale : appartenir à une vieille famille jouissant déjà du maximum d'autorité, de considération et de prestige auprès des chefs de village et des populations à commander<sup>1</sup>. Le Lieutenant gouverneur du Moyen-Congo n'hésita pas, de ce fait, à confirmer sa désignation par les autorités traditionnelles pour succéder à son frère comme chef de tribu pour les populations yaka, en s'appuyant sur le fait que son autorité était incontestée sur Sibiti<sup>2</sup>. A ce titre, elle siégeait à partir

---

<sup>1</sup>Rapport de l'administrateur de la Circonscription des Bakongo à monsieur le Gouverneur du Moyen-Congo du 2 octobre 1916, Centre des Archives d'Outre-mer, Aix-en-Provence, 5D22.

<sup>2</sup> Lettre du Lieutenant-gouverneur du Moyen-Congo au Chef de la circonscription de la Bouenza-Louessé, Centre des Archives d'Outre-mer, Aix-en-Provence, 4 (2) D 54.

de 1935, comme membre du tribunal indigène du 2<sup>e</sup> degré installé au Chef-lieu de la circonscription. Mapila demeure présente dans la mémoire collective grâce à son nom attribué à un collège technique de Sibiti. Louise Pembe est moins connue. C'est une autre femme yaka qui fut nommée chef de terre en 1946, en remplacement de son frère décédé<sup>1</sup>. Dans ce cas aussi, ce sont les chefs de village de Sibiti, Mokanda, Bikando et Moutoubo qui l'avaient proposée au chef de subdivision mais elle avait déjà assuré l'intérêt à cette fonction depuis mars 1945. C'est donc par le biais des structures de pouvoir traditionnel qu'elles ont eu l'opportunité d'exercer une autorité supralignagère et d'en bénéficier un prestige notoire en collaborant directement avec le Blanc.

### *La reine Ngalifourou*<sup>2</sup>

Sa place éminente dans l'histoire du Congo tient de son rôle dans la gestion du pouvoir en pays téké, mais également de son titre, *reine*, qu'elle était seule à porter à l'époque coloniale. Était-elle réellement une reine ? Si l'on concède au souverain du royaume téké, l'*onkoo*, le titre de « roi » introduit depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, c'est la première épouse, *Ngasa*, que l'on désigne par le terme « reine ». Léon Guiral qui eût l'occasion d'observer ce personnage en 1882 rapporte que les « *Batékés la vénèrent presque à l'égal du roi, et les femmes du harem la respectent* » (Guiral, 1889 : 296). C'est une femme très influente, « *qu'on pourrait justement l'appeler directrice de la politique* », écrit le père Augouard, en 1883 (Witte, 1924 : 202). Ces détails confirment que la coutume avait réellement pris en compte la femme dans le fonctionnement du royaume. Mais Ngalifourou n'était pas encore *Ngasa*. Elle avait quand même, à l'époque, été associée au pouvoir exercé par son mari, l'*onkoo* Boulagnaoh Iloo, qui signa le traité avec l'explorateur Pierre Savorgnan de Brazza en 1880 (à l'origine de l'occupation coloniale du Congo par la France). Ce privilège se justifiait par son intelligence, sa forte personnalité et surtout par la

---

<sup>1</sup> Décision n° 839 A.P.1 nommant des chefs de Terre dans la subdivision de Sibiti (Département du Niari), 24 avril 1946, Centre des Archives d'Outre-mer, Aix-en-Provence, 5D184.

<sup>2</sup> Son véritable nom est *Ngassiè* ; *Ngalifourou* est un titre.

<sup>3</sup> Le premier à l'utiliser officiellement c'est l'explorateur Pierre Savorgnan de Brazza. Les historiens congolais aujourd'hui tendent à remettre en cause les concepts de « royaume », d'autant plus qu'il s'agissait de systèmes politiques variés fonctionnant avec des pouvoirs « élastiques » ou « décentralisés » (Ngoïë Ngalla, 2010 :191) mais faute d'autres terminologies pouvant rendre leur spécificité, on continue de parler de royaume téké où régnait un roi.

fonction de *Wafintsiere*, Seconde épouse de *l'onkoo*, qu'elle exerçait. Les attributions liées à cette fonction réservaient un rôle important dans les rites d'intronisation : le rituel d'isolement qui durait neuf jours en s'occupant avec le *Ngantsibi*, prêtre assermenté et gardien des objets sacrés, des repas du candidat au trône et de la première épouse ainsi que le rituel de transmission des pouvoirs.

Ngalifourou devient *Ngasa*, reine, après la mort de Boulagnaoh Iloo en 1892 dès lors qu'elle est héritée par les successeurs de celui-ci. C'est cette fonction et les pouvoirs magico-religieux qui expliquent son ascension à la tête du royaume téké comme régente, après les décès successifs de rois élus. En effet, cette femme était issue de la famille des chefs de Ngabe, détenteurs du titre de *Ngantsibi*, et dépositaires du *nkwe-mbali*, le génie ou la « force agissante » du royaume. Mais, elle n'a pas été intronisée comme souveraine (Dianzinga, 1998 : 152)<sup>1</sup>. En dépit de cela, sa régence fut un véritable règne: « *Elle s'est fait accepter par le peuple teke, par son sens de la persuasion, par sa fermeté et sa compétence* » (Arnaut, 1989: 245.). Il faut ajouter à ces qualités, l'expérience du pouvoir acquise auprès de son mari. Même après la régence, ayant renforcé son pouvoir avec les titres de *Ngalifourou* « Maître du feu sacré » et de *Ngantsibi*, elle a réussi à exercer son influence sur les différents rois, en sa qualité de dignitaire officiant le rituel d'intronisation et de marraine de *l'onkoo* (Mokondzi Epa, 1956 : 2). En revanche, son rayonnement fut favorisé par ce que Florence Bernault a appelé « le mythe fondateur de la colonie, l'épopée Savorgnan de Brazza »<sup>2</sup> (Bernault, 1996: 137) qui la propulsa dans une collaboration directe avec le pouvoir colonial. Ainsi, l'administration coloniale l'intégra dans la chefferie administrative comme chef de terre. Cependant, convaincu de sa grande autorité qu'elle savait faire respecter « au besoin par des moyens discrets, mais violents », le Gouverneur du Moyen-Congo dû, en 1947, la faire nommer chef du canton des Batékés Nord (Ngabé) pour la hisser au même niveau que le roi dans la hiérarchie des chefs

---

<sup>1</sup>Eugénie Mouayini Opu affirme que Ngalifourou a été intronisée au terme de l'initiation de « *Ousson lissé* » selon la tradition téké qui veut que le roi soit accompagné de son épouse préférée (*Le royaume téké*, 2005 : 30-31). Elle convient donc que Ngalifourou ne subit ce rituel qu'à titre d'épouse et non d'*onkoo* devant régner.

<sup>2</sup> C'est un discours tendant à justifier le caractère pacifique de la conquête coloniale par De Brazza.

indigènes et par conséquent lui faire bénéficier d'une même allocation<sup>1</sup>.

Le pouvoir colonial chercha à travers elle à mieux soumettre les populations téké puisqu'on la considérait comme étant « *le trait-d'union puissant entre ses administrés et l'autorité française* »<sup>2</sup>. A cet effet, on s'appuyait sur sa qualité d'épouse de l'*onkoo* qui avait ouvert la voie à la colonisation. Cette sollicitude couvrait manifestement la marginalisation de l'*onkoo* qui, de toute façon, n'était plus une autorité réellement régnante. Ngalifourou en attendait des retombées sur sa personne, particulièrement une plus grande considération par le colonisateur et un renforcement de son pouvoir. Aussi arborait-elle ses différentes décorations françaises sur sa poitrine et avait-elle ajouté à ses attributs vestimentaires de pouvoir le casque de facture française porté par les Blancs. Lors de la visite de Marthe de Brazza à Mbé en 1944, la reine réaffirma la soumission des populations téké à la France (Bernault, 1996: 138). C'est encore elle, qui fut à l'honneur, aux côtés du Général de Gaulle, lors de l'inauguration du monument dédié à Savorgnan de Brazza et ses compagnons, le jour même de l'ouverture de la Conférence de Brazzaville de 1944.

Autant d'actes qui montrent que la reine Ngalifourou fut une auxiliaire de l'administration coloniale d'un genre assez spécifique : elle ne fut chef de canton que pour des raisons politiques. C'est pourquoi, elle n'était pas vraiment appelée à faire exécuter les travaux ou à transmettre des ordres du chef de subdivision comme ses collègues mais, bien plus, à servir de pièce maîtresse dans la domination coloniale. D'où la collaboration avec les hautes autorités du pouvoir colonial. La pleine satisfaction de ces dernières de la contribution de cette femme se résume dans ce propos du Chef du territoire du Moyen-Congo : « *Elle a su, en toutes circonstances, prouver son attachement à la France et maintenir intacts les sentiments de loyalisme qui lièrent le Roi Makoko Iloo à Savorgnan de Brazza* »<sup>3</sup>. On ne peut donc être surpris qu'elle n'ait pas fait grief aux autorités coloniales pour l'arrestation de l'*onkoo* Ngayouh dont elle était, selon la tradition, l'épouse héritée. Pour avoir voulu s'opposer au pillage des richesses de sa région par les compagnies concessionnaires, le

---

<sup>1</sup> Lettre du chef du département du Pool au Gouverneur du Moyen-Congo, archives du Congo, Brazzaville, 24 janvier 1947, GG 98.

<sup>2</sup> Chefferies indigènes, Archives du Centre des Archives d'Outre-mer, Aix-en-Provence, 5D184.

<sup>3</sup> *Ibid.*

souverain teke « *fut passé à tabac, comme un simple bourgeois de Paris* » et envoyé ensuite à Brazzaville par le fleuve où il mourut dans sa prison<sup>1</sup>.

Ngalifourou, décédée en 1956, reste une figure exceptionnelle comme femme de pouvoir, parce qu'elle a su agir stratégiquement en renforçant l'autorité que lui conférait les valeurs traditionnelles à travers sa collaboration pour les intérêts coloniaux au moment où le royaume téké était en décadence. Le dernier titre qui lui fut attribué dans la société téké, *Ngalifourou onkoo*, reine des reines (Mambeke-Boucher, 1957 : 29), et les différentes décorations françaises reçues<sup>2</sup> traduisent cette dimension.

### ***Mokondzi mwasi, cheffe femme***

Il faut se rendre dans le pays *akwa* en général et à Makoua en particulier, pour entendre parler, toujours en termes élogieux, de *Mokondi mwasi*, Clémentine Adjao de son vrai nom. Les personnes qui l'ont connue la décrivent comme une femme intelligente, audacieuse, autoritaire. Sa belle nièce, Alphonsine Assesse, utilise l'expression de « femme puissante » pour résumer sa personnalité :

« C'est elle qui a pris l'initiative et effectué toutes les démarches pour mon mariage avec son neveu. Elle avait à son service une femme et se comportait à l'égard de celle-ci comme si elle était son époux. Quand les chefs étaient convoqués chez le commandant, on devait l'attendre pour démarrer la réunion et aucune décision ne pouvait être prise en son absence ».<sup>3</sup>

Un autre informateur ajoute que lorsque « *cette femme se rendait au marché, on se retournait et un silence régnait tant elle était crainte au vu peut-être des médailles du pouvoir du Blanc qu'elle affichait sur sa poitrine* »<sup>4</sup> Clémentine Adjao, chef de terre, avait pris goût au commandement lors de son séjour à Pointe-Noire où elle avait suivi son mari milicien aux chantiers de construction du chemin de fer Congo-Océan (CFCO)<sup>5</sup>.

On n'évoque pas souvent la contribution des femmes dans la construction de cette infrastructure, mais nombreuses étaient venues de loin (Tchad, Oubangui-Chari, etc.) pour accompagner

---

<sup>1</sup> Rapporté par Augouard p. 57. Les autorités avaient foulé au pied l'interdit qui veut que l'onkoo ne voit jamais le fleuve.

<sup>2</sup> Croix de chevalier de la légion d'honneur, l'Etoile du Bénin et l'Etoile d'Anjouan.

<sup>3</sup> Alphonsine Assesse, entretien à Makoua, 26 septembre 2009.

<sup>4</sup> Samuel Kiba, entretien à Makoua, 25 septembre 2009.

<sup>5</sup>Le CFCO dont les travaux ont duré de 1921 à 1934 devait relier Brazzaville, la capitale de l'AEF, à Pointe-Noire où devait être construit un port en eau profonde.

leurs maris. Elles étaient occupées à effectuer quelques travaux annexes comme la cuisine ou l'entretien des lieux. Clémentine Adjao fut désignée responsable de ces femmes de travailleurs et fit preuve d'un sens de commandement insigne. Cette compétence se fondait-elle sur des pouvoirs magico-religieux, qu'on lui a reconnus par la suite? Néanmoins, ce qu'on attendait de cette femme, c'est d'arriver à imposer la discipline pour atteindre un bon rendement dans leur travail et celui des hommes. La réputation de son mari qui s'était fait remarqué par sa bravoure n'a pas manqué d'influer sur le choix de Clémentine Adjao. Ce sont ses performances dans l'accomplissement de son travail qui furent déterminants et lui valurent le surnom de *Mokondzi mwasi* (chef de femme)<sup>1</sup>.

Généralement, le rapatriement à la fin du contrat de travail était vécu avec beaucoup de soulagement parce qu'il signifiait une sorte de libération du travail sous contrainte et de dures conditions de vie. Le mari de Clémentine Adjao, Alphonse Gbokou, achevait son séjour avec l'angoisse et la tristesse, suite à la disparition de sa femme. Il repartit donc seul à Epomo son village natal. Cet événement paraît avoir marqué une rupture importante dans la vie de *Mokondzi mwasi* :

(...) « deux semaines après sa disparition, Adjao est aperçue physiquement par les pêcheurs vili, assise sur un rocher, une pierre située au bord de la mer. Elle avait une face livide comme si « elle vivait dans un autre monde » (Bangui Goma Ekaba, 2012 : 220 ).

Ces propos insinuent une initiation à un pouvoir ésotérique. Mais, l'on peut voir aussi dans cette attitude un besoin d'isolement dicté par une prise de conscience de l'évolution de sa condition. Etant une femme infertile, Clémentine Adjao pouvait craindre de reprendre la même vie qu'auparavant une fois revenue au village, alors que le contact avec les Blancs, les autres Africaines, au chantier du CFCO lui avait permis de vivre une expérience riche, susceptible d'impulser des changements. A son retour à *Epoma*, elle n'eut pas le temps de se réadapter dans son milieu. Suite à des conflits avec des membres de leurs lignages, les deux époux décidèrent de s'éloigner et de créer leur village qu'ils nommèrent *Ebeloume*. C'est la volonté de s'émanciper de certaines pratiques coutumières qu'ils expriment par cette initiative. Clémentine Adjao

---

<sup>1</sup> Selon Mélanie Bangui Goma-Ekaba, en traduisant littéralement ce titre par « cheffe femme » plutôt que « femme chef » elle a voulu mettre en exergue le pouvoir détenu par Clémentine Adjao, « chef ».

la reproduisit à son seul profit quand son mari voulut prendre deux autres épouses pour s'élever contre des normes traditionnelles de promotion sociale. Pourtant, il apparaît naturel à l'époque qu'un homme ayant été salarié à Pointe-Noire, détenant donc quelques moyens financiers puisse renforcer la considération à son égard en devenant polygyne et surtout arriver par ces nouvelles alliances matrimoniales à avoir une progéniture. Cette dernière quitta son mari pour fonder son propre village, *Ebendza Mere*, dont elle devait être la cheffe. Ce village démarra avec six habitants ; des proches puis des pygmées et des chasseurs se mirent bientôt à son service. On peut voir dans cet acte la concrétisation d'une ambition : être visible dans la société. A défaut de s'accomplir par la maternité, elle pouvait inspirer le respect en devenant une *mokondzi*, cheffe, exerçant l'autorité sur un espace propre et disposant de richesses. Plutôt que de justifier son audace par l'effet d'un pouvoir d'essence magico-religieuse car elle était une *nganga*, guérisseuse spécialiste des maladies des jumeaux enfants, il est vraisemblable que l'expérience de chef d'équipe vécue au chantier du chemin de fer Congo-Océan ait pu impulser ce projet. L'autorité de *Mokondzi mwasi* n'émanait pas des institutions sociales traditionnelles (lignage, clan) mais elle était redoutée parce qu'on lui associait des éléments mystiques propre à l'ordre des *nganga*<sup>1</sup>. De manière générale, dans la société *akwa*, on témoignait un grand respect à toute femme *nganga* et celle-ci occupait une place de choix dans sa communauté (Okogna, 2006 : 43). L'aspect original dans cette entreprise est que Clémentine Adjao voulait être une femme de forte carrure, d'abord à partir de son espace de commandement. D'où la nécessité d'introduire à *Ebendza Mere* des aspects novateurs par rapport aux autres villages : l'aménagement soigné, la création d'un marché où les prix des produits étaient fixés par la cheffe, la générosité des habitants, l'hospitalité distinguée envers les Blancs. La nomination de cette femme dans le corps des auxiliaires de l'administration coloniale survint fortuitement mais elle a su s'en saisir pour atteindre son objectif :

« (...) le commandant chef de région venant de Ouesso, de passage à Ebenjamere demande aux habitants du village : qui est le chef du

---

<sup>1</sup> On prétend, d'après certains témoignages, qu'elle pouvait disparaître et apparaître là où elle voulait. Elle déroutait ses ennemis en faisant apparaître une rivière à l'endroit où se trouvait *Ebendza Mere* (Okogna, 2006 : 47).

village ? Personne ne répondit. Qui sera le chef du village ? Moi-même, répondit spontanément Clémentine Adjao au Blanc... » (Bangui Goma Ekaba, 2012 : 222).

Ayant exprimé publiquement son ambition, on ne pouvait douter de son emprise sur la localité. Mais, de toute évidence, c'est pour consolider leur contrôle sur *Ebendza Mere* et y imposer les diverses prestations que les autorités coloniales reconnurent cette femme dans sa fonction. Sa promotion comme chef de terre était inévitablement influencée par ses grandes qualités : ingéniosité, sens d'organisation, de l'autorité. C'est une véritable femme de pouvoir que les sœurs Franciscaines missionnaires de Marie, en route pour Ouesso, rencontrèrent, le 11 avril 1953 :

« Une femme nommée Mandzoa, légalement reconnue comme chef et entourée d'une belle escorte, s'approche ». Sur sa personnalité, elles ajoutent : « Son air énergétique laisse entendre qu'il ne doit pas faire bon de mettre en doute son autorité ».<sup>1</sup>

Pour mieux convaincre son milieu de ce qu'elle avait aussi sa place dans les nouveaux rouages du pouvoir, elle adopta une tenue d'homme et de surcroît occidentale : pantalon, chemise, casque, chaussures et médaille commandement (Bangui Goma Ekaba, 2012 : 223). Elle entendait ainsi se masculiniser parce que l'appareil de domination coloniale était ouvert plus largement aux hommes chefs de clan ou de lignage. Les nouvelles habitudes vestimentaires traduisent aussi l'accès à la modernité coloniale, comme on peut en déduire du port des sandales quand elle adoptait les tenues africaines, c'est-à-dire une camisole, deux pagnes noués à la ceinture et un mouchoir de tête<sup>2</sup>. On aurait pu s'attendre à ce qu'elle affichât les attributs du pouvoir ancestraux parce qu'elle avait conscience de l'influence du magico-religieux dans sa vie mais, dans le contexte de la colonisation, la promotion et la considération tenaient plus des rapports qu'on entretenait avec l'administration coloniale, le commandant précisément dans les localités de l'intérieur du pays. La pratique d'arborer la médaille au couleur de la France qu'elle s'était imposée le témoigne.

En tout état de cause, avec la fin de la colonisation, l'autorité de Clémentine Adjao dans la société *akwa* devait s'étioler en raison de l'évolution de la gestion administrative et de l'âge. Ce dernier élément eut un impact important dans sa fin parce qu'il favorisa

---

<sup>1</sup> Extrait d'une lettre citée dans les Annales de novembre 1953 des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie (De Langavant, s.d : 204).

<sup>2</sup> Alphonsine Assesse, entretien à Makoua, 26 septembre 2009.

une mise en cause de ses pouvoirs magico-religieux on y voyant qu'une finalité négative. Accusée fréquemment de sorcellerie, son village se dépeupla progressivement ; elle-même dut repartir à Epomo, où elle mourut à l'âge de 75 ans environ.

Mokondzi mwasi, peu connue des Congolais est l'exemple de la femme audacieuse qui est arrivée à concrétiser une ambition. La parcelle d'autorité que lui a conférée l'administration coloniale l'a aidée à s'imposer au-delà de son village.

Les Congolaises qui ont intégré l'appareil administratif colonial ne se sont pas heurtées à des discriminations dans l'exercice de leurs fonctions. Bien au contraire, ayant déjà été reconnues compétentes dans le cadre du système traditionnel pour la plupart d'entre elles, leur autorité s'est renforcée auprès des populations. Mais, en dépit de cela, ce sont les plus ambitieuses qui ont mieux tiré profit des opportunités du pouvoir colonial. Avec l'évolution de la politique coloniale, c'est par l'école que les femmes devaient émerger pour jouer des rôles de premier plan dans leur société.

## **2. Les élites intellectuelles**

Ce sont des femmes qui ont côtoyé les « Evolués », l'élite de l'époque coloniale. Leur ambition de s'élever au niveau des hommes a d'abord été suscitée dans leur milieu familial et s'est ensuite épanouie au contact des valeurs occidentales diffusées par l'école et intériorisées au cours de leur séjour en France. Dès lors, elles ont intégré une image nouvelle de la femme congolaise fondée sur une formation universitaire pour se classer, sans complexe, parmi les cadres dont leur pays avait besoin pour son développement.

### ***Hélène Bouboutou***

Cette femme a eu des parents qui travaillaient avec des Blancs : son père Raphaël Bouboutou, moniteur congolais dont le nom a été donné plus tard à un collège de Brazzaville, et sa mère, une monitrice auxiliaire de l'enseignement ménager<sup>1</sup>. Elle obtint le Certificat d'Etudes Primaires Indigène en 1940 à Boko et l'année suivante, le Diplôme des moniteurs de l'Enseignement. C'est suite à l'affectation de Raphaël Bouboutou à Brazzaville comme

---

<sup>1</sup> Pour pallier l'insuffisance de femmes européennes que les autorités scolaires sollicitaient pour dispenser un enseignement ménager essentiellement pratique en attendant de former des monitrices indigènes, on avait recours aux épouses des moniteurs ou des fonctionnaires cf. Rapport du chef du secteur de Boko-Ouessou sur l'enseignement des filles en AEF du 2 septembre 1942, Archives nationales du Congo, Brazzaville, 9 IGE.

enseignant à l'École primaire supérieure indigène Edouard Renard, de l'Afrique Equatoriale Française, qu'Hélène Bouboutou arriva dans cette ville. Lorsque cette dernière s'inscrivit dans cette école, elle fut parmi les rares filles et la première Congolaise à y accéder<sup>1</sup>. Ce n'est pas peu, eu égard à la réputation de cette école :

« L'école Renard. Son but a été de satisfaire la vanité des indigènes en leur donnant l'illusion d'avoir l'École supérieure tant désirée et réclamée par eux. Pratiquement cette école prépare les élèves reçus au certificat d'études primaires à des emplois du gouvernement et particulièrement à celui de moniteurs et d'instituteurs de l'enseignement laïc ».<sup>2</sup>

Hélène Bouboutou, première monitrice fonctionnaire de l'enseignement publique commença sa carrière d'enseignante à l'école officielle de Bacongo<sup>3</sup>. Son mariage avec un moniteur de cette même école, Daniel Louzala, s'inscrit dans la logique du « couple lettré », souhaité ardemment par l'administration coloniale parce que, les enseignants qui se mettaient en ménage étaient appelés à devenir à la fois des parents et des éducateurs, mais ils formaient surtout des relais doublement efficaces des valeurs de la civilisation occidentale (Barthélémy, 2007 : 83). Les époux Louzala ne purent pas remplir cette mission étant donné que le divorce intervint très rapidement, après leur affectation à Fort-Rousset<sup>4</sup>. Libérée des contraintes matrimoniales, Hélène Bouboutou manifesta de nouvelles ambitions pour sa vie professionnelle. Après avoir enseigné, en 1945, à l'École ménagère de Brazzaville qui venait d'ouvrir ses portes, l'année suivante, elle se présenta au Concours des institutrices. L'admission à cet examen lui permit d'intégrer le corps des instituteurs. Son affectation en 1947, à Pointe-Noire, comme Directrice par intérim de l'école ménagère, est une nouvelle promotion qui l'a assurément convaincue d'aller plus loin. Ainsi, en octobre 1948, elle bénéficia, sur recommandation de la Sénatrice de l'Oubangui-Chari Jane

---

<sup>1</sup> Jean Kouvouama ancien élève de l'école Edouard Renard, entretien à Brazzaville, 16 avril 1992.

<sup>2</sup> Compte rendu de la réunion des évêques à Loango le 26 novembre 1937. Archives de la congrégation des Pères du saint Esprit, Chevilly-Larue, Boîte 276-A-VIII.

<sup>3</sup> Ce sont d'abord les matrones qui furent intégrées dans la fonction publique. Les premières monitrices ont été formées sur le tas par les religieuses pour travailler dans leurs établissements.

<sup>4</sup> Selon Hortense Bouboutou, sa sœur Hélène n'avait pas voulu de ce mariage décidé par les parents ; elle l'avait fait savoir publiquement lors de la célébration du mariage à la cathédrale de Brazzaville.

Vialle, d'une bourse pour poursuivre ses études à l'École Normale et professionnelle de Bourges en France, en même temps qu'une autre jeune femme, Bernadette Bayonne. L'obtention du Brevet d'études du premier cycle (BEPC), en 1950, la rassura dans son projet de progresser encore et abandonna donc les études d'enseignement ménager pour s'orienter de sa propre volonté dans la préparation du baccalauréat. On devrait retenir à travers son parcours académique deux qualités essentielles : la détermination et la persévérance. Après s'être présentée à la Première partie du baccalauréat en 1952, ni l'échec ni la menace de suppression de sa bourse d'études ne purent l'amener à renoncer à sa volonté d'embrasser les études supérieures. Hélène Bouboutou demeura dans son obstination face aux autorités coloniales :

« Elle vint alors passer les vacances en A.E.F., aux frais de son territoire et la commission territoriale des allocations scolaires du Moyen-Congo proposa le transfert de sa bourse au lycée Savorgnan de Brazza. En dépit de cette décision, Mlle Bouboutou regagna la métropole et le gouvernement du Moyen-Congo placé devant le fait accompli renouvela l'allocation scolaire en métropole pour un an seulement ».<sup>1</sup>

Etant à nouveau ajournée pour la première partie du baccalauréat en juin 1953, la commission fédérale des allocations scolaires relança la proposition de suppression de sa bourse et son rapatriement au Moyen-Congo. Cette jeune femme déterminée à arracher ce diplôme refusa le rapatriement. Admise à la deuxième partie du baccalauréat en juillet 1954, elle pensait pouvoir maintenant fléchir la position de l'administration coloniale et décida de demander une bourse d'études supérieures. L'avis défavorable réservé à cette demande fut l'objet de débats houleux au sein du Grand Conseil de l'AEF et de la commission des allocations scolaires. Un journal local « *France Equateur* » profita de cette situation pour émettre de sévères critiques sur la politique coloniale en matière d'éducation nationale<sup>2</sup>. Le problème de la bourse d'une étudiante se transforma alors en une préoccupation politique, aussi le Haut Commissaire, Gouverneur Général, conscient sans doute qu'il s'agissait de la fille d'un « évolué », prit-il la décision de lui accorder une bourse d'une durée d'une année pour la préparation à la licence, diplôme dont elle entama les cours à Besançon et qu'elle put décrocher en 1960 à la Faculté des

---

<sup>1</sup> Lettre au Haut Commissaire, Gouverneur général de l'AEF, 24 décembre 1955, Archives nationales du Congo, 34 IGE.

<sup>2</sup> *Ibid.*

Lettres de l'Université de Lyon. C'est dans cet établissement qu'Hélène Bouboutou acheva ses études supérieures : après le Diplôme d'Etudes Supérieures de Géographie en 1961, elle soutint sa thèse de 3<sup>e</sup> cycle en 1973, et devient par conséquent la première congolaise à détenir ce diplôme. De sa vie d'étudiante, on retient, en outre, qu'elle fut la première femme à faire partie du Comité chargé d'assurer la direction de l'Association des Etudiants Congolais (AEC), au poste de trésorière, à sa création en 1952. La fonction de Directrice de l'Enseignement Secondaire qu'on lui proposa en 1967, peu après qu'elle ait regagné son pays, est à la dimension de son parcours. Son recrutement d'abord à l'Ecole Normale Supérieure d'Afrique Centrale (ENSAC) puis à l'Université de Brazzaville en 1971, précisément à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, la place encore parmi les pionnières<sup>1</sup>. En sa qualité d'universitaire, la recherche était une activité préoccupante. Elle savait se battre pour trouver les moyens nécessaires :

« Seule et accompagnée d'un chauffeur à bord d'un véhicule ou avec des collègues et des étudiants du département de géographie, elle faisait du terrain pour collecter les informations scientifiques. Les sorties de recherche la conduisaient sur les pistes rurales du Pool et de la Vallée du Niari »,

témoigne un de ses collègues<sup>2</sup>. Hélène Bouboutou s'affirma dans sa mission de chercheur par la publication en collaboration avec Michel Petit d'un manuel de géographie, *La République populaire du Congo*, en 1976. Cette femme continua d'incarner un grand courage. En dépit de son état de santé qui s'est détérioré depuis 1963<sup>3</sup>, elle accomplissait consciencieusement les tâches administratives qui lui incombait en tant que chef de département<sup>4</sup> et s'efforçait également d'assurer ses enseignements jusqu'au milieu des années 1980. Entrée au Département de Géographie comme Assistante, elle fut ensuite promue Maître Assistant et termina sa carrière avec le grade de Professeur 2<sup>e</sup> classe.

---

<sup>1</sup> A l'époque de la Fondation de l'Enseignement Supérieur, l'Ecole supérieure des Lettres est dirigée par madame Villien-Rossi, une géographe française et Hélène Bouboutou a comme collègue femme, madame Nirva Lopes.

<sup>2</sup> François Boutsindi, entretien à Brazzaville, 21 septembre 2015. Dans les archives de l'Université Marien Ngouabi, on trouve de nombreuses demandes de moyens financiers et matériels pour des missions de recherche.

<sup>3</sup> Elle était hémiplégique suite à un accident cardiovasculaire survenu en mai 1963.

<sup>4</sup> Elle est élue à ce poste le 16 janvier 1976 et succède à madame Nirva Lopes.

On pense d'abord à Hélène Bouboutou à chaque fois qu'il est question de femmes universitaires et le portrait que l'on dresse d'elle fait ressortir essentiellement qu'elle fut une chercheuse passionnée, une femme compétente dans la gestion des personnes et des choses qui suscitait le respect. Son état physique inspirait à fois compassion et admiration pour sa capacité à surmonter avec détermination son état de handicapée limitant sa mobilité<sup>1</sup>. On peut s'accorder aussi avec Hortense Bouboutou lorsqu'elle déclare que sa sœur fut « *une grande dame, remarquable par l'oubli de soi, la tendance à aller vers les autres* »<sup>2</sup>.

### ***Mambou Aimée Gnali***

La visibilité de cette femme tient d'abord au fait qu'elle se retrouva parmi les premières étudiantes en France. Son père, Mapako Hervé Gnali, fut un « évolué » qui avait fait ses études à Ecole Normale William Ponty de Gorée (Sénégal). Dans les années 1920, il était comptable puis Fondé de pouvoir aux établissements Ottino et à la Société industrielle et agricole du Niari (SIAN). Il termina sa carrière en 1965 comme chef des services financiers de la mairie de Pointe-Noire. A une époque où le mariage constituait une priorité pour les filles, en 1947, Hervé Gnali choisit plutôt d'envoyer sa fille en France pour poursuivre ses études au lycée Jeanne d'Arc d'Orléans. Avait-il voulu suivre les conseils de son ami le député Jean Félix-Thicaya ? Dans une correspondance, il avait écrit:

« Il faut que tu envoies tes enfants en France, l'éducation c'est important même si ça coûte cher, même si tu dois faire des sacrifices, il faut... c'est un passage obligé ». (Safou Tchimanga, 2008 : 45).

A son retour au Congo, Aimée Gnali dut s'inscrire au lycée Savorgnan de Brazza en 1952. Cet établissement qui succédait au Cours Secondaire de Brazzaville transformé en mai 1951 en lycée venait d'être inauguré à l'occasion de la commémoration du centenaire de la naissance de Pierre Savorgnan de Brazza<sup>3</sup>. C'est en tant qu'élève de ce premier lycée prestigieux de l'AEF que cette jeune fille se présenta et s'admit au Baccalauréat en 1955. La première bachelière en Afrique Equatoriale avait réussi à démontrer que toutes les jeunes filles ne manquaient pas d'ambition et ni d'intérêt pour les longues études. La revue *Liaison* fit l'écho de cette performance en ces termes :

---

<sup>1</sup> François Boutsindi, entretien à Brazzaville, 21 septembre 2015.

<sup>2</sup> Hortense Bouboutou, entretien à Paris, le 2 octobre 2015.

<sup>3</sup> Arrêté n° 28/EJ du 9 septembre 1951.

« Jusqu'ici, en effet, il est de notoriété publique que les jeunes filles africaines, lorsqu'elles fréquentent l'école semblent ne pas s'apercevoir de la nécessité et conséquemment n'éprouver aucun besoin de développer davantage d'effort pour pousser leurs études plus loin. Dès l'abord du cours secondaire, leur nombre se raréfie au point de ne plus constituer que quelques unités à peine, lesquelles ne font d'ailleurs pas long feu ». (Eltepe, 1955, 68).

Le mérite était incontestable car à la fin de l'année scolaire, elle avait obtenu des prix de tableau d'honneur pour plusieurs matières<sup>1</sup>. Cette même année 1955, Mambou Aimée Gnali retourna en France pour ses études supérieures. Son adhésion à la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (FEANF) fut une occasion de vivre une expérience d'engagement pour une cause à finalité politique : l'unité et l'indépendance de l'Afrique. Le fait d'avoir intégré aussitôt le comité exécutif aux fonctions de Secrétaire de la commission des Affaires culturelles l'amena à prendre part à des débats sur l'avenir du continent africain et rencontrer des étudiants progressistes au cours de voyages dans d'autres pays européens. Pour cette étudiante, la FEANF « enseignait le sérieux et la responsabilité » (Gnali, 2001 : 31).

Dans le milieu étudiant, alors qu'on reprochait souvent aux jeunes filles de manquer d'assurance pour participer activement aux réunions, Mambou Aimée Gnali ne s'embarrassait pas de remettre en cause des points de vue. Elle attribue son fervent militantisme à son mentor Lazare Matsocota, un éminent animateur de la FEANF (Ibid : 26). En fait, c'est sa forte personnalité et son intelligence que l'on appréciait beaucoup, comme le reconnaît Henri Lopes :

« Elle suscitait l'admiration, le respect et la crainte. Nous nous réjouissons du symbole qu'elle incarnait. Nous avons besoin de montrer cette Africaine libérée qui n'avait rien à envier aux hommes. En même temps nous la craignons Nous avons peur de tomber amoureux d'elle. Car, au pays, l'époux d'une femme de cette étoffe aurait le sentiment de perdre son prestige ; il sentirait dépossédé d'une partie de son autorité... » (Gnali, 2001 : 7).

Lorsqu'elle revint au Congo en 1963, ce sont les monitrices, les institutrices, les infirmières, les secrétaires, qui constituaient l'élite féminine. Les cadres, au lendemain de l'indépendance, étaient des hommes qui avaient effectué un stage ou fait leurs études supérieures en France ou en Union soviétique. On ne peut s'étonner que cette intellectuelle ait cooptée parmi les techniciens

---

<sup>1</sup> Ibid.

et les révolutionnaires<sup>1</sup>. Ses diplômes la plaçaient au même niveau que les autres cadres, du reste amis, anciens étudiants de même promotion ou militants de la FEANF. Ce que confirment son affectation au lycée Victor Augagneur de Pointe-Noire comme professeur de Français et son élection aux législatives de 1963. Cette promotion suscitait l'admiration puisque c'était la première fois qu'une Congolaise enseignait le français à ce niveau et également la première fois que des femmes accédaient au parlement<sup>2</sup>.

Mambou Aimée Gnali appartient donc à cette nouvelle génération de Congolaises ayant contribué à améliorer l'image des femmes. On peut noter parmi les éléments qui l'attestent son courage de se démarquer des pratiques des révolutionnaires et du pouvoir en place :

« Hostile à toute forme d'embrigadement, j'avais très mal supporté que, dès notre prise de fonction, en décembre 1963, on nous impose de voter à l'unanimité pour Massamba-Débat, candidat unique à la présidence de la République... Je décidai de m'abstenir, pour affirmer à la fois mon libre arbitre et mes réserves quant au personnage. » (Gnali, 2001 :96).

Au cours du congrès constitutif du Mouvement National de la Révolution (MNR), le parti unique, son objection sur le cumul des fonctions « fut très applaudie et entraîna des remous dans la salle » (Mberi, 2010 :73).

La fonction de député lui avait donné l'occasion de vivre activement les débuts de la Révolution et surtout les intrigues et la terreur dans le milieu des acteurs politiques. La qualité des invités au dîner qu'elle organisa le 12 février 1965 (Premier ministre, Président de l'Assemblée nationale, députés, etc.) témoigne de sa notoriété. Cependant, c'est en témoin impuissant qu'elle assista, dans la nuit du 14 au 15 février 1965, à l'enlèvement de son oncle Joseph Pouabou, le Président de la Cour suprême, qui la logeait. Le lendemain, outre la mort de Pouabou, on annonça l'assassinat de son mentor et amant, Lazare Matsocota, et de celui d'Anselme Massoueme, le Directeur Général de l'Agence congolaise de l'information.

L'émancipation des Congolaises l'interpellait, à juste raison, mais elle ne fut pas une fervente militante de l'Union démocratique

---

<sup>1</sup> On nomme ainsi, les acteurs politiques du régime politique mis en place après le mouvement populaire des 13, 14 et 15 août 1963 et qui se réclamait du socialisme.

<sup>2</sup> Elles étaient trois femmes : Mambou Aimée Gnali, Pierrette Kombo et Micheline Ahissou née Golengo.

du Congo comme de l'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo (URFC), à qui le M N R puis le Parti Congolais du Travail (PCT) avait confié la mission d'encadrer les femmes. En fait, son regard critique témoigne qu'elle ne partageait pas la vision des hommes congolais sur cette question. Son article paru dans la revue *Présence Africaine* en 1968, dans lequel elle dépeint un exemple de femme émancipée : la *ndumba*, livre ses inquiétudes sur l'évolution sociale du Congo. Elle justifiait l'intérêt de sa réflexion en ces termes « *La situation des femmes dans les villes africaines devient de jour en jour tragique et il importe qu'on en débattenne franchement et sans complaisance* » (Gnali, 1968 :2). On peut se convaincre encore de son audace à vouloir montrer que la Révolution devait prendre la bonne mesure de la condition des femmes.

De 1965 à 1967, Mambou Aimée Gnali bénéficia d'une bourse de l'UNESCO qui lui permit d'aller aux Etats Unis pour un stage. Son bref passage à l'Ecole Normale Supérieure d'Afrique Centrale (ENSAC), à partir de 1967, puis son intégration dans le personnel de l'UNESCO en 1971, demeurent des faits de référence dans son cheminement intellectuel. Mais l'on doit aussi prendre en compte le fait qu'elle est une femme politique de la période révolutionnaire caractérisée par l'adoption du socialisme.

L'itinéraire d'Hélène Bouboutou et de Mambou Aimée Gnali traduisent justement l'impact de la colonisation sur la condition des Congolaises. Imprégnées de la culture occidentale, ces deux femmes ont affiché une ferme volonté de réussir dans leurs études. Cependant le poids des coutumes s'est exprimé à travers la question du mariage et de leur vie familiale qu'elles n'ont pas réussi selon les normes du milieu. Elles étaient admirées, mais les Congolaises en général n'étaient pas prêtes à les ériger en modèles. Ce fut également le cas pour celles qui allaient s'intéresser à la politique.

### **Les femmes engagées**

Ce sont des Congolaises qui ont été des militantes très actives dans des syndicats et des associations. Leur dynamisme et leur attachement aux idées progressistes défendues par ces structures leur ont ouvert la voie de la politique. Leur combativité est à la base de leur promotion dans les instances de prise de décision politique, à une époque où les violences perturbaient constamment la Révolution. Les deux femmes qui peuvent illustrer pertinemment la question de l'engagement ont un point commun :

leur emprisonnement pour des motifs politiques. Leurs expériences ont remis en cause les appréhensions des Congolaises et sont perçues comme des femmes ayant fait carrière en politique.

*Céline Claudette Eckomband, épouse Yandza*

C'est à partir de 1955-1956 qu'elle émerge dans le milieu des « évolués ». Elle est la fille d'un employé du chemin de fer Congo-Océan et éminent militant du Mouvement Socialiste Africain (parti politique dirigé par Jacques Opangault), monitrice et épouse d'un instituteur promu par la suite inspecteur de l'enseignement. Les activités qu'elles menaient à côté de sa vie professionnelle sont à la base de son implication dans la vie publique. En 1951, elle prit l'initiative avec le soutien du président du Cercle culturel<sup>1</sup> du quartier Poto-Poto, de créer dans cet espace une section féminine. La conférence qu'elle anima à Brazzaville, en 1955, sur l'émancipation de la femme congolaise eut un grand retentissement auprès des autres femmes. Publié dans la revue *Liaison*, cet exposé suscita l'intérêt des coloniales par le caractère combatif des idées :

« Chères camarades, sachons nous maîtriser. Montrons à l'homme que nous sommes non pas des instruments de plaisirs charnels, mais des personnes au même titre que lui, des compagnes de tous les jours et de tous les instants » (Yandza, 1955 : 70).

Sa rencontre à Brazzaville avec la féministe Marie-Hélène Lefauchaux, alors Vice présidente de l'Assemblée de l'Union Française et présidente l'Association des Femmes de l'Union Française (AFUF), est un évènement qui a orienté son engagement pour la cause féminine. Il faut souligner qu'à l'époque, être appréciée par une femme de la métropole et de cette qualité était très valorisant :

« Dès son arrivée, elle a sollicité les services du Haut Commissaire, monsieur Chauvet, pour me faire chercher. Au cours de notre entrevue au palais du gouvernement général, elle m'a demandé si des Françaises faisaient partie notre section féminine du cercle culturel ; je lui ai dit aucune. « Mais pourquoi, ne veulent-elles pas vous aider? », a-t-elle répondu<sup>2</sup>.

Céline Yandza eut donc la mission de réaliser le rapprochement des Africaines avec les coloniales, les Européennes. A cet égard, elle mérite d'être comptée parmi les fondatrices de l'AFUF) à

---

<sup>1</sup> C'est une structure mise à la disposition des « évolués » et destinée à promouvoir l'assimilation de la culture occidentale.

<sup>2</sup> Entretien avec Céline Eckomband (ex. épouse Yandza) à Brazzaville, le 14 juillet 2010.

Brazzaville en 1956<sup>1</sup>. Dans cette ville, on mit en place deux sections correspondant aux deux quartiers africains : Bacongo et Poto-Poto. Ces sections étaient en 1957, dirigées respectivement par Simone Nganga et Germaine Tsiamia ; Céline Yandza quant à elle, assurait la présidence de la section de Kinkala, une localité de l'intérieur où son mari travaillait. Là, elle joua pleinement son rôle de relais de diffusion de la modernité coloniale : les femmes apprenaient à lire en français, à soigner les enfants et suivaient des cours de couture, de broderie et de cuisine. Dans la mesure où le programme de l'AFUF visait l'évolution sociale des colonisés, l'accent était mis sur l'art ménager et les soins maternels. Il fallait amener les femmes africaines à s'approprier le savoir-faire et le savoir vivre des Européennes :

« On nous enseignait, par exemple, que lorsque votre mari vient du travail, vous l'accueillez gentiment, vous lui enlevez sa veste et vous lui servez quelque chose à boire. Ensuite vous l'amenez à table. Si vous avez un problème à lui soumettre, ce n'était pas le moment de lui pose r<sup>2</sup> ».

C'est par le biais du cercle culturel de Poto-Poto, qu'elle connut véritablement son épanouissement, non seulement dans le cadre de la section féminine dont elle était présidente, mais également par ses contributions dans la revue *Liaison*, organe des cercles culturels de l'AEF dont elle fut la première Africaine à figurer dans le Comité de rédaction, à partir de 1956. Son élection au poste de présidente l'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo (URFC), en 1965, lui permit de s'affirmer comme une actrice de premier rang dans la vie politique nationale. Dans le discours qu'elle prononça, à l'issue du Congrès constitutif de cette association, Céline Yandza préconisait aller au-delà du social qui avait été jusque-là le domaine de prédilection des associations féminines pour engager désormais une action politique :

« Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, ce congrès qui est le premier de son genre sur notre territoire national est le couronnement du désir des femmes congolaises de s'unir pour bâtir, la main dans la main, la nation<sup>3</sup> ».

Les militantes de l'URFC étaient appelées à œuvrer pour la

---

<sup>1</sup>C'est madame Augagneur, épouse de l'ancien Gouverneur Général de l'AEF et son amie Jane Vialle qui sont à l'origine de l'AFUF.

<sup>2</sup> Entretien avec Céline Eckomband (ex. épouse Yandza) à Brazzaville, le 14 juillet 2010.

<sup>3</sup> Agence Congolaise d'Information. Bulletin du lundi 8 mars 1965.

Révolution congolaise et devaient par conséquent s'engager dans la lutte de libération nationale, une action politique. Céline Yandza, se trouvait dans un rôle important et délicat : la mobilisation, l'embrigadement et la formation idéologique des femmes. Mais la tâche ne fut pas facile. Selon Jérôme Ollandet, « sa grande réussite fut l'entrée des femmes des campagnes dans l'union »<sup>1</sup>. Ces dernières s'étaient toujours méfiées du langage méprisant des citadines et du discours politique qui ne prenaient pas en compte leurs problèmes réels ; souvent, on n'attendait d'elles que leur caution pour réussir une ascension politique et sociale en ville<sup>2</sup>. Le caractère dominant de son activisme demeure l'opiniâtreté. Ses tâches familiales ne l'empêchaient pas de participer aux côtés des hommes aux missions de sécurité réalisées par la milice populaire, en uniforme. Elle se distingue encore par son courage en juin 1966, quand elle fut arrêtée et incarcérée pendant plus de deux ans, en même temps que 315 autres Congolais, tous des hommes. Cette arrestation est consécutive à une prise de position dans la crise entre l'armée et le pouvoir politique. Cette crise éclata suite à la décision du 23 mai 1966 du président de la République relative à l'affectation à Pointe-Noire du capitaine Marien Ngouabi. Le refus d'obéir à cette mesure de la hiérarchie coûta à celui-ci une rétrogradation au rang de soldat de première classe. L'annonce de cette sanction, le 26 juin, provoqua un soulèvement dans les casernes et dans le quartier Poto-Poto à Brazzaville. Céline Yandza avait-elle réagit en tant que ressortissante de la même région que le capitaine ou une actrice politique libre d'exprimer son opinion ?<sup>3</sup> Elle était déjà reconnue dans le milieu politique comme ayant un franc parler et un goût d'indépendance (Ollandet, 2012:107). Mais, il est clair que dans l'un ou l'autre cas, le pouvoir en place ne pouvait pas tolérer qu'une responsable d'une organisation de masse ait pu s'écarter de la position du MNR, l'organe dirigeant de la Révolution. Elle ne recouvra la liberté que le 2 août 1968. Ce séjour en prison est une épreuve qu'elle vécut avec dignité et bravement parce qu'il lui rappelait l'arrestation de son père sous la colonisation qui a marqué son enfance et constitué selon ses

---

<sup>1</sup> Jérôme Ollandet, (2012 : 107).

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Ce 26 juin 1966, on enregistra d'abord un soulèvement des ressortissants de la région d'où le capitaine Marien était originaire et par la suite une délégation de notables kouyou (population de cette région) avait rencontré le Premier Ministre (Ollandet, 2012: 198). Il semble qu'elle avait pris fait et cause ouvertement pour cet officier de l'armée.

propres termes « *un des facteurs déterminants de son engagement politique* »<sup>1</sup>. Cette femme s'était effectivement aguerrie au combat révolutionnaire comme le laisse paraître sa nomination au Conseil National de la Révolution (CNR), la structure de contrôle du pouvoir créée le 16 août 1968 et dirigé par la Capitaine Marien Ngouabi<sup>2</sup>. Après le premier congrès de l'URFC organisé en novembre 1969, Céline Yandza fut remplacée à la tête de cette association par Joséphine Bouanga et en décembre, elle figurait parmi les 17 membres exclus du CNR. Dans l'hommage national qui lui a été rendu à sa mort (à 81 ans), son action dans la lutte féminine est appréciée en ces termes « *C'est une femme qui a su se distinguer parmi celles de sa génération. C'est une figure de proue de la lutte pour l'émancipation de la femme congolaise et africaine* »<sup>3</sup>. Les séjours en Chine où elle fut reçue par le Président Mao Tse Toung dans le cadre d'une délégation, en Corée du Nord, au Vietnam et en République Démocratique d'Allemagne, l'avaient profondément convaincue de l'importance de la libération des femmes.

C'est indubitablement le désir d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes, après le divorce d'avec son mari, qui l'amena à solliciter une bourse d'études dans ce dernier pays en vue de préparer une licence et une maîtrise en Sciences sociales de 1972 à 1976. Les femmes comprenaient de plus en plus que le niveau d'études peu élevé militait pour leur marginalisation dans l'accès aux sphères de décision. C'est une promotion remarquable quand Céline Eckomband fut appelée à dispenser des cours à l'Ecole Supérieure du Parti Congolais du Travail (PCT) de 1976 à 1978. Par ce biais, elle continua d'apporter sa contribution au fonctionnement du PCT parmi les élites politiques. Cela eut pour effet de conforter sa place dans les instances dirigeantes de l'URFC et dans la vie publique. Ce sont ces atouts politiques qui lui valurent son élection aux législatives en 1984 et sa nomination (1979-1984) comme ambassadeur plénipotentiaire en République de Guinée ; une Congolaise occupait pour la première fois cette dernière fonction. En lui confiant le poste de Commissaire

---

<sup>1</sup> Dans les années 1940, Moïse Eckomband, Jacques Opangault, Jacques Mouekoulou, Jean Charles Kiba et Pamphile Adada, avaient été emprisonnés pour avoir protesté dans une lettre au gouverneur général de l'AEF contre les mesures injustes à l'égard du résistant André Matsoua et ses partisans.

<sup>2</sup> Sur les 39 membres, elle était la seule à y participer.

<sup>3</sup> *La Semaine Africaine* en ligne [www.lasemaineafricaine.net](http://www.lasemaineafricaine.net): « Vie politique nationale : vibrant hommage de la nation à Céline Eckomband ».

politique du Niari (Préfet) de 1984 à 1989, c'est une chasse gardée pour les hommes qu'on venait d'ouvrir à une femme.

### *Alice Badiangana*

A veille de l'indépendance du Congo proclamée le 15 août 1960, alors qu'elle n'avait que 21 ans, son nom est déjà cité parmi les jeunes progressistes et les acteurs de la vie publique. Cette jeune femme fut d'abord attirée par le syndicalisme. Après son Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE), elle poursuit ses études au Cours complémentaires de Brazzaville. Elle s'engagea dans la vie professionnelle en 1959, après avoir décroché son premier emploi à la Société Commerciale du Kouilou-Niari (SCKN) comme vendeuse dans le magasin de Brazzaville. C'est après son recrutement à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), dans le Service social, que naît sa vocation de syndicaliste. Désormais travailleuse, Alice Badiangana choisit d'adhérer à la Confédération Générale Africaine des Travailleurs (CGAT), affiliée au syndicat CGT France, très proche des milieux de gauche et notamment du Parti communiste français. Déléguée du personnel de la CNPS, elle a conscience de l'importance de la mission qui lui incombe : défendre efficacement les intérêts des travailleurs. C'est dans la perspective d'apporter une contribution aux problèmes de l'heure, l'autodétermination des peuples colonisés qu'elle adhéra à l'Union de la Jeunesse Congolaise (UJC) dirigée par Aimé Matsika, en même temps Secrétaire adjoint de la CGAT. Beaucoup de jeunes redoutaient d'intégrer cette association, comme le souligne le président :

« Avec la création de l'UJC, c'est la première fois que la jeunesse congolaise va parler de politique. Les jeunes gens avaient peur, combien de fois les filles. Néanmoins, il y a eu quand même quelques filles, Alice par exemple, qui ont rejoint les jeunes que l'on considérait comme des « écervelés <sup>1</sup> ».

L'UJC est créée en 1955 mais c'est à partir de 1956 qu'elle devint active sur le terrain. C'est une émanation de la CGAT et d'ailleurs cette association avait installé son siège dans les locaux du syndicat. Alice Badiangana, membre du bureau, y assumait les fonctions de Secrétaire chargée de l'organisation. Cette association n'avait pas bonne presse auprès des autorités du pays à cause de ses accointances avec les milieux communistes, les organisations progressistes et ses prises de position politique. Elle était, par

---

<sup>1</sup> Aimé Matsika, entretien à Paris, 26 mars 1997.

exemple, membre de la Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique. Cette affiliation permettait aux animateurs de l'UJC de participer aux sessions du Festival mondial de la jeunesse et à des réunions internationales dans des pays européens. Les voyages qu'Alice Badiangana a effectués, dans ce cadre, en Tchécoslovaquie en 1957, en Autriche et en Finlande en 1958, etc.) ont contribué à affermir son militantisme : « Discuter avec les autres jeunes est très enrichissant, on revient au pays avec plus de détermination ».<sup>1</sup> Le fait que l'UJC fit campagne pour le « non » à l'autonomie interne dans le cadre de la Communauté franco-africaine, lors du référendum du 28 septembre 1958, et voulait donc voir les Congolais se prononcer pour l'indépendance immédiate, cet événement a eu un impact direct sur l'engagement politique d'Alice Badiangana :

« Je croyais en cette indépendance. Les leaders politiques nous appelaient pour faire fléchir notre position. Dans d'autres milieux, on nous diabolisait. Je n'avais pas peur. Les gens qui venaient me dissuader d'abandonner cette voie, c'est moi qui finissais par les convaincre du bien-fondé de l'indépendance totale ».<sup>2</sup>

Le regard de la société, notamment des femmes, sur cette militante passionnée était généralement désapprouvateur : on considérait à l'époque qu'elle se mêlait des affaires des hommes. Les jeunes avaient un avis plus nuancé : « c'est une fille qui savait ce qu'elle voulait »<sup>3</sup>. Ces propos confirment sa maturité politique. Ainsi, elle ne flancha pas lorsque le 10 mai 1960, seize syndicalistes de la CGAT et huit militants de l'UJC furent arrêtés, bien qu'elle fût la seule femme dans ce groupe :

« J'habitais encore chez mes parents. Vers 5 heures du matin le quartier était encerclé par des policiers français et congolais. Après avoir perquisitionné la maison pour sans doute, trouver des documents compromettants, je fus arrêtée et conduite d'abord au Commissariat de police puis à la Maison d'arrêt de Brazzaville »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Alice Badiangana, entretien à Brazzaville, 2 septembre 2010.

<sup>2</sup> Alice Badiangana, entretien avec Héloïse Kiriakou à Brazzaville, le 16 septembre 2014.

<sup>3</sup> Germaine Brazza, entretien à Paris, 24 mars 1997.

<sup>4</sup> Alice Badiangana, entretien à Brazzaville, 2 septembre 2010.

Sa libération n'intervient qu'en septembre 1960<sup>1</sup>. Le séjour carcéral a été vécu comme une étape de sa vie de militante : « *Je n'ai pas regretté ce qui nous est arrivé* », a-t-elle déclaré<sup>2</sup>.

Alice Badiangana n'a donc pas vécu la fête de l'indépendance sur le terrain, ce sera la même chose pour les trois glorieuses journées, les 13, 14, 15 août 1963, qui marquent le soulèvement populaire connu sous le nom de Révolution congolaise, pour des raisons de santé. Ce mouvement ayant été déclenché au départ par les syndicats, la plupart des responsables de ces structures arrivèrent sur la scène politique : certains au gouvernement (comme ce fut le cas pour Aimé Matsika), d'autres dans le Mouvement National de la Révolution (MNR), le parti de masse créé en 1964. C'est par le biais du MNR qu'elle eut l'opportunité de s'investir directement dans la révolution, en tant membre du Bureau politique (l'organe exécutif) avec les attributions de Trésorière adjointe<sup>3</sup>. Deux autres femmes, Emilienne Botoka et Jacqueline Ondaye, avaient accédé au Comité central. C'est une promotion importante compte tenu du rôle clé de cette structure : « *Le MNR est le cœur d'un système politique tentaculaire dont le but est en définitive de s'assurer le contrôle politique de la société, en vue de sa transformation et de sa modernisation* » (Mberi, 2010 :67).

L'engagement politique se heurtait souvent aux dérapages des forces révolutionnaires qui se sont traduites par une violation au quotidien des droits des populations, l'instauration de la terreur et les luttes de pouvoir à l'origine de coup de force. C'est dans ces conditions que le 31 juillet 1968, suite à l'arrestation du Capitaine Marien Ngouabi et du Lieutenant Gaston Eyabo qui avait provoqué déjà la veille des mouvements de rue dans les quartiers au nord et au sud de Brazzaville et une mutinerie dans les casernes, Alice Badiangana, Firmine Kailly, membre du Bureau de la Confédération syndicale congolaise (CSC) et Annette Kifoueti, et quelques militantes de l'URFC avaient compris la nécessité de réagir urgemment. Elles organisèrent une marche en direction du camp de la Gendarmerie nationale où se trouvaient les prisonniers. Cette initiative visait visiblement à s'opposer aux agissements des hommes, comme il ressort du slogan scandé : « *Nous ne voulons pas de sang au Congo, nous voulons la paix ! Libérer le Capitaine*

---

<sup>1</sup> Cette affaire dont le motif présumé était un « complot communiste » fomenté fut conclue par un non lieu.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Sur neuf membres que comptait le Bureau politique, elle était la seule femme.

*Marien Ngouabi et le Lieutenant Eyabo !* » (Dambenzet , 2010 : 372). La motion de protestation lue à l'issue de la marche mit au grand jour plutôt un déficit de détermination qui a eu pour conséquence décrédibiliser une si noble action. Sur cet aspect, Jeanne Dambenzet explique:

« Malheureusement, au moment de la rédaction de la motion de contestation, certaines femmes, privilégiant les considérations tribales, ont fait éclater leur unité au sein du « mouvement insurrectionnel »

(*Ibid.*). Ce fut une action risquée pour Alice Badiangana dans la mesure où elle pouvait être mal interprétée. N'était-elle pas en train de lâcher, le Secrétaire Général du MNR, Président de la République puisque une manifestation à ce dernier devait se dérouler devant l'hôtel de Brazzaville ? On peut inférer qu'elle pouvait avoir agi tout simplement en artisane de paix, en se rappelant les assassinats de trois cadres congolais pour des motifs politiques, trois années plus tôt.

De toute manière, la crise politique de juillet 1968 bouscula les positions de tous acteurs politiques du fait de la dissolution du MNR, la création du Conseil National de la Révolution (CNR), l'arrivée du capitaine Marien Ngouabi au pouvoir et la création du Parti Congolais du Travail (PCT) en décembre 1969. Alice Badiangana classée parmi les « modérés »<sup>1</sup> fut tenue à l'écart au moment de la mise en place du CNR et du nouveau parti ; c'est seulement en 1972 qu'elle fut cooptée au Comité central du PCT. Mais, à l'issue du congrès extraordinaire de 1979, Antoinette Paka et elle s'étaient retrouvées dans le lot des exclus. On peut s'interroger sur les raisons de cette exclusion d'autant plus que, dans ce contexte émaillé de coups d'états réels ou imaginaires, cette femme ne se réclamait pas d'une quelconque tendance ou ligne politique<sup>2</sup>. La réintégration de cette dernière au Comité central du PCT en 1984 suivie de l'élection à l'Assemblée nationale Populaire et au bureau, au poste de 2<sup>e</sup> Secrétaire qu'elle conserva jusqu'en 1991 peuvent être considérés des actes confirmant sa réhabilitation. Cette ascension politique s'inscrivait aussi dans les stratégies du parti en faveur de la promotion des femmes. En effet, Alice Badiangana, avait remplacé à cette fonction Bernadette Bayonne. Cela semble montrer qu'elle avait été placée à l'unique poste

---

<sup>1</sup> Les autres constituant le groupe « pur et dur » autour du Capitaine Marien Ngouabi.

<sup>2</sup> Rémy Bazenguissa (1997 : 205) la place parmi les « neutres » c'est-à-dire les « personnalités qui avaient rallié individuellement, la position de Ngouabi pour plusieurs raisons.

réservé à l'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo dans le bureau de cette institution. Même si elle n'avait pas assumé des fonctions dans les instances de l'URFC durant le temps où elle fut membre du Bureau politique du MNR, probablement pour éviter un cumul de charge, cette militante progressiste avait entretenu des relations étroites avec les dirigeantes de l'URFC et participé à certaines activités. D'ailleurs, elle en était d'office membre et surtout parce que la promotion féminine faisait partie du combat libérateur prôné par le parti. Alice Badiangana faisait partie des militantes chevronnées, « *les cadres rouges et experts* », dont l'URFC avait besoin pour jouer efficacement son rôle d'organisation de masse du Parti Congolais du Travail. On se référait naturellement à sa riche expérience en politique mais celle-ci avait été raffermie par l'obtention, en 1973, d'une licence en droit après avoir préparé la Capacité en droit à l'Université de Brazzaville. Hissée dans les instances dirigeantes : le Conseil exécutif et le Conseil central, elle a apporté une contribution fort appréciable à l'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo. Aussi partage-t-elle aisément le bilan de cette organisation :

« Nous avons dénoncé le fait que les femmes qui accompagnaient leurs époux à l'étranger ne pouvaient pas profiter de ce séjour pour poursuivre leurs études ou suivre une formation. Nous nous battues pour que soit introduit la tenue scolaire dans les écoles pour éviter les disparités entre les enfants des riches et ceux des pauvres ; tous les élèves devaient s'habiller avec des tissus fabriqués au Congo, à l'usine textile de Kinsoundi. Pour préserver les bonnes mœurs nous avons contraint les jeunes filles à abandonner les mini jupes »<sup>1</sup>.

Alice Badiangana, reste la militante révolutionnaire. Le discours progressiste l'avait fermement convaincue qu'elle apportait sa contribution à la libération et au développement du Congo. Mais, à partir de 1968, son engagement s'est quelque peu effrité du fait de la réorientation de la ligne politique.

Le mérite de cette femme et aussi de Céline Eckomband est qu'elles ont réussi à se maintenir en politique dans un contexte émaillé de rivalités, de coups d'Etat. Le système monopartite de l'époque ne pouvait favoriser leur leadership sur le plan individuel. Mais, en affrontant dignement les situations d'évincement, de récupération, d'humiliation, elles ont conquis une position éminente.

---

<sup>1</sup> Alice Badiangana, entretien avec Héroïse Kiriakou, op.cit.

## Conclusion

Au regard de leur personnalité, de leurs différentes carrières, les femmes dont nous venons d'évoquer les parcours demeurent des vaillantes qui ont pu franchir des portes fermées ou ouvertes symboliquement. Leur audace, leur détermination et leur persévérance traduisent une volonté de rupture avec les traditions. Les expériences de vie prises collectivement révèlent la capacité des Congolaises à s'adapter aux changements culturels et politiques générés par l'évolution de l'histoire. Ce sont des progrès notables. Aussi, la Secrétaire générale de l'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo, Elise-Thérèse Gamassa, pouvait-elle affirmer en 1985 que la femme congolaise n'a pas été laissée en marge de l'activité nationale<sup>1</sup>. Elle s'appuyait, à cet effet, notamment sur la reconnaissance de l'égalité des droits des hommes et des femmes dans les constitutions successives, la promulgation de la loi n°15/66 du 2 juin 1966 qui punit le délit de mise en état de grossesse d'une élève mineure et interdit l'exclusion de l'élève en état de grossesse du système scolaire pour réduire les déperditions scolaires et du code congolais de la famille en 1984. En réalité, ces textes n'ont connu qu'une application limitée parce que l'Etat et le parti unique continuaient à percevoir les femmes en rapport avec leurs missions traditionnelles (épouse et mère). Dans ces conditions, il fallut attendre l'année 1974 pour voir les femmes intégrer les forces armées congolaises alors qu'elles avaient déjà fait partie de la milice populaire, de la Défense civile (le bras armé du MNR) depuis 1964 et 1965. La lutte contre les résistances à la mise en œuvre de normes genrées dans la société congolaise reste d'actualité. En visitant la mémoire, nous avons pu montrer que le terrain a été déjà défriché. Ainsi, dans la perspective de promotion des droits des femmes, les pionnières dans l'enseignement supérieur et en politique s'imposent comme des modèles de combativité susceptibles d'enrichir les connaissances sur les Congolaises. Le parcours de Mambou Aimée Gnali devenue Conseillère municipale à Pointe-Noire en 1992, après la conférence nationale, puis Ministre de la culture en 1997 est éloquent. On peut, en revanche, déplorer l'absence de traces visibles d'Hélène Bouboutou à l'Université Marien Ngouabi, après sa disparition en 1991.

---

<sup>1</sup> URFC, 1985, *Bakento ya Congo*, p 6.

## **Sources et bibliographie**

### **Sources orales**

- Céline Eckomband, entretien avec à Brazzaville, 14 juillet 2010.
- Aimée Gnali, entretien avec Héloïse Kiriakou à Brazzaville, 5 août 2014.
- Alice Badiangana, entretien avec Héloïse Kiriakou à Brazzaville, 16 septembre 2014.
- Alice Badiangana, entretien à Brazzaville, 2 septembre 2010.
- Aimé Matsika, entretien à Paris, 26 mars 1997.
- Germaine Brazza, entretien à Paris, 24 mars 1997.
- François Boutsindi, entretien à Brazzaville, 13 septembre 2015.
- Hortense Bouboutou, entretien à Paris, 2 octobre 2015.
- Michel Kongo, entretien à Brazzaville, 4 octobre 2015.

### **Sources écrites**

Rapport de l'administrateur de la Circonscription des Bakongo à monsieur le Gouverneur du Moyen-Congo du 2 octobre 1916, Centre des Archives d'Outre-mer, Aix-en-Provence, 5D22.

Lettre du Lieutenant-gouverneur du Moyen-Congo au Chef de la circonscription de la Bouenza-Louessé, Centre des Archives d'Outre-mer, Aix-en-Provence, 4 (2) D 54.

Chefferies du Moyen-Congo, 1937-1953. Décision n° 839 A.P.1 nommant des chefs de Terre dans la subdivision de Sibiti (Département du Niari), 24 avril 1946, Centre des Archives d'Outre-mer, Aix-en-Provence, 5D184.

Lettre du Chef de la région du Pool au Gouverneur du Moyen-Congo, 24 janvier 1947, Archives nationales du Congo, GG 98.

### **Sources numériques**

La Semaine Africaine en ligne [www.lasemaineafricaine.net](http://www.lasemaineafricaine.net) , Le regard de Mambou Aimée Gnali sur le livre de Mberi Martin, Consulté le 34 août 2015 à 12h 53.

La Semaine Africaine en ligne [www.lasemaineafricaine.net](http://www.lasemaineafricaine.net): Vie politique nationale : vibrant hommage de la nation à Céline Eckomband, consulté le 5 novembre 2013 » à 10h14.

Jeune Afrique en ligne Pointe-Noire : Mambou Aimée Gnali, mémoire vive, consulté le 24 août 2015 à 12 h 38.

## Bibliographie

- Arnaut, R., 1989, *Sur les traces de Stanley et Brazza*, Paris, Mercure de France.
- Bernault, F., 1996, *Démocraties ambiguës en Afrique centrale. Congo-Brazzaville, Gabon, 1940-1945*. Paris, Karthala.
- Bazenguissa, R., 1997, *Les voies du politique au Congo. Essai de sociologie historique*, Paris, Karthala.
- Kule Kongba, J. R., 2008, « Portrait de Céline Claudette Ekomband. Une référence dans la lutte pour l'émancipation de la femme congolaise », *Revue Mibeko*, n°00, Décembre, pp 61-64.
- Dambenzet, J., in Obenga, T., (éd.), 2010, « La femme dans l'histoire du Congo » in *Histoire générale du Congo des origines à nos jours. III. Le Congo au 20e siècle*, pp 337-391.
- Dambenzet, J., Dianzinga, S., et al., 2010, *La place et le rôle des femmes dans la société congolaise. 1960-2010*, Paris, L'harmattan.
- Dianzinga, S., 1998, *Les femmes congolaises du début de la colonisation à l'indépendance*, Thèse de doctorat, Université de Pau et des pays de l'Adour.
- DUBESSET, M., ZANCARINI-FOURNEL, M., 1993, *Parcours de femmes. Réalités et représentations. Saint-Etienne, 1880-1950*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- Gnali, M. A., 2001, *Beto na beto. Le poids de la tribu*, Paris, Gallimard.
- Mambeke-Boucher, B., 1957, « Ngalifourou, reine des Batékés », Brazzaville, *Liaison*, n° 57, pp 27-29.
- Mberi, M., 2010, « Le Congo sous l'ère du Mouvement national de la Révolution (MNR), de 1963 à 1968 », in OBENGA, T., *Histoire générale du Congo des origines à nos jours. III. Le Congo au 20e siècle*, pp, 57-85.
- Mokondzi, E., 1956, « La reine Ngalifourou n'est plus », *La semaine de l'AEF* n° 198, 16 juin, p. 2.
- Okogna, S., 2006, *Les femmes akwa du XIXe au XXe siècle*, Mémoire de maîtrise, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Marien Ngouabi.
- Ollandet, J., 2012, *L'expérience congolaise du socialisme de Massamba-Débat à Marien Ngouabi*, Paris, L'Harmattan.
- Mouyani Opou, E., 2005, *Le royaume téké*, Paris, L'Harmattan.
- Thebaud, F., 2007, *Ecrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS Edition, 2° édition revue et corrigée.

URFC, 1985, *Bakento ya Congo*. « Spécial 20 ans de l'UFRC. Mars 1965-mars 1985. Deux décennies de lutte de la femme au Congo », Mars Brazzaville.

Yandza, C., 1955, « La promotion de la femme congolaise », *Liaison*, n° 46, p. 70.